



Club Nautique Provençal Recherche Scientifique
Port de la Pointe Rouge, 13008 Marseille
Tél/Fax. : 0491.733.478 Tél/Rép. : 0875.654.617
Site web <http://www.cnprs.fr>; Mél: cnprs@wanadoo.fr

Compte rendu résumé de l'assemblée générale du 16/03/2012

L'assemblée générale annuelle s'ouvre à 18:30 après avoir constaté l'absence de quorum à 18h, en conformité avec la procédure statutaire. L'effectif du Club de 381 personnes se compose de 166 sociétaires (CNRS), 40 associés (Universités et Organismes assimilés) et 175 Sportifs (Extérieurs). L'ensemble couvre 417 activités individuelles : 351 membres ont une seule activité, 30 ont deux activités, 2 ont trois activités. Les membres du Club se répartissent selon les activités et les catégories illustrées dans l'Annexe 1. A l'assemblée générale, 60 Sociétaires (36%), 16 Associés (40%) et 39 Sportifs (22%) sont présents ou représentés. La majorité des voix s'établit à 361. Les points mis à l'ordre du jour sont examinés successivement ; le détail du résultat des votes est donné dans l'Annexe 2 ; aucune proposition n'est rejetée.

1. **Rapport moral** : Le président rappelle la genèse du CNPRS : sa création en 1965 sous l'égide du CAES du CNRS et dont l'activité était tournée vers la pratique de la voile avec gestion de places à flot et à terre. Le CNPRS est actuellement une association Loi 1901 avec les deux partenaires initiaux l'ATSCAF (comité d'entreprise pour les agents du ministère des finances) et l'ASPTT auxquels s'est ajoutée la MACIF qui est hébergée dans les locaux. Le 16 juin 2011, l'association « L'Enfant & la Mer » a été absorbée par le CNPRS au sein duquel elle continuera ses activités de plongée en conservant l'appellation d'activité CNPRS-EEM. Le Président attire l'attention sur les résultats sportifs remarquables obtenus par l'activité kayak en 2011. L'étude de l'achat d'un bateau communautaire de type « Surprise » pour relancer l'activité de la Bourse aux équipiers est également mentionnée. Dans les incertitudes liées au renouvellement du contrat qui lie le CNPRS à la communauté urbaine, la pression de la Tutelle pour gérer le parc des emplacements à la place du Club est notée. Les activités pêche et danse continuent de faire des adeptes. Le président insiste sur la nécessité d'investir dans l'entretien des bâtiments pour leur rendre un confort minimum décent. Le rapport moral est majoritairement adopté.

Interrogé sur le nouveau règlement portuaire qui prévoit de confier la gestion de la totalité des places port à la CU, il répond que la question est mise sous le coude à chaque réunion.

2. **Le rapport financier** est présenté par le Trésorier. Exceptionnellement, le budget présenté couvre 14 mois du 1^{er} novembre 2010 au 31 décembre 2011 pour cause d'homogénéisation des divers « sous budgets » dont certains ne correspondaient pas, jusqu'à présent, à l'année civile. La comptabilité 2011 fait apparaître un exercice en équilibre, légèrement excédentaire. Le produit d'exploitation est en augmentation de 7.4 %. Une augmentation des charges de 7.5% est également observée. Le budget provisionnel 2011 est respecté hors provision pour gros travaux. Les fonds propres permettent une capacité d'investissement.

Des questions concernant les dépenses liées au téléphone et à Internet sont posées. Le trésorier indique qu'elles correspondent à deux contrats dont un abonnement professionnel coûteux. Actuellement ces contrats sont en cours de renégociation et à terme il ne devrait plus y avoir qu'un seul contrat.

Des investissements concernant le bâtiment étant envisagés, la question de sa propriété effective est posée par plusieurs personnes. En effet la période de trente ans depuis sa construction étant dépassée, c'est la CUMPM qui en est propriétaire bien que les taxes foncières soient acquittées par le Club. La question reste donc sans réponse claire.

Le rapport est majoritairement approuvé.

3. **Le rapport des commissaires aux comptes** valide l'état de la comptabilité 2011. Sur des points mineurs et pour une meilleure lisibilité, le rapport préconise de veiller à l'obligation d'avoir une facture pour tous les actes, de ne pas faire de remboursement forfaitaire de mission et d'inclure les tableaux d'amortissement des matériels.
4. **Le Quitus** est donné.
5. **Bilan des activités** : Les responsables des activités du CNPRS présentent leur bilan annuel:
 - Kayak: 67 licenciés et 53 cartes découvertes, nombre en diminution par rapport à l'année précédente. 120 personnes accueillies et 500 sorties effectuées. La présentation des résultats des Championnats ou le Club s'est illustré est donné. Béatrice Bertrand (championne de France 2011) et Karen Davranche (vice-championne de France) sont vivement félicitées (<http://www.ffck.org/mer/merathon/resultats.htm>). Les excellents résultats obtenus dans les compétitions nationales et internationales qui ont été détaillés en séance, en font le premier club de kayak de mer dans le département des Bouches du Rhône. (Th. Hasbroucq)
 - Voile légère : Le bilan des stages de Voile effectués en partenariat avec le CAES du CNRS, l'ATSCAF et l'ASPTT montre une progression dans la fréquentation et confirme l'intérêt des Sociétaires pour cette activité. En termes financiers l'activité correspond à un budget annuel de l'ordre de 15 k€, mais elle ne coûte rien au Club (le CNPRS règle les stages effectués aux partenaires organisateurs). Elle participe au maintien de relations entre les clubs et les licences correspondantes sont au nom du CNPRS. En 2011, 54 stages dériveurs ont été effectués ce qui est plus que les années précédentes depuis 2008. Ces stages concernent majoritairement des enfants (47). La réfection réussie par la Tutelle du parking à dériveur en 2011, avec sa borne d'eau douce, son revêtement et ses plots d'arrimage est soulignée. Des badges de portail et des clefs d'ouverture de la borne sont disponibles au Club (M. Bally). Visite virtuelle à: <http://www.cnprs.fr/index.php?categorie8/places-a-terre>.
 - Pêche: Elle regroupe 31 pêcheurs (à la ligne ou sous-marins) de 35 à 84 ans, ce qui représente 3.7 k€ de cotisation club et 200€ d'adhésion à la FFPM. Revue de la démarche éco-responsable est présentée; elle est également résumée sur le site à (<http://www.cnprs.fr/peche/>) (G. Audoly).
 - Danse de Salon: l'activité Danse est décrite dans le cadre du nouveau professeur ; elle est en croissance (Ch. Claeys)
 - Bourse aux équipiers: 30 à 35 équipiers ; il y a eu peu de sorties proposées en 2011 mais de nouveaux skippers s'étant déclarés et la proposition d'achat d'un support collectif spécifique ayant été validée en 2010, l'activité devrait s'en trouver dynamisée et la participation à des régates pour le CNPRS envisagée. En effet le président profite de l'occasion pour réaffirmer sa volonté d'acquérir un voilier de type Surprise et il indique être en train de manœuvrer pour lui trouver une place à flot. (L. Perrin).
 - Plongée: la spécificité de l'initiation des enfants à la plongée et le développement de l'activité adulte sont rappelés. En 2011 : 500 plongées organisées mais seulement 46 plongées pour les enfants, ces dernières se déroulant en piscine, 28 pour des extérieurs et 16 baptêmes. Des plongées d'exploration, des passages de brevet : 10 brevets de niveau 1, 7 de niveau 2, 3 certificats. Au niveau de l'encadrement 2 niveau4 et 2 initiateurs. Une journée de baptêmes

proposée aux élèves de 1^{ère} et de terminale du Lycée Daumier. Compte tenu des volontés de la fédération et du CNPRS, l'appellation de l'activité est CNPRS-EEM. (S. Anneron)

- **MACIF** : Comme chaque année les stages sécurité de la MACIF ont été ouverts aux membres du CNPRS. Par ailleurs, nouvellement habilitée à dispenser la formation de Capitaine 200, la MACIF a organisé son enseignement en janvier-février dans les locaux du CNPRS dans le cadre de la convention (L. Perrin).

6. **Travaux** : Une question préalable concerne l'amélioration de la présentation des projets dans leur objet, leur descriptif, la présentation de devis concurrents et l'identification des raisons des choix possibles. La question de l'autorisation de travaux délivrée par la Tutelle est aussi posée. Le Président mentionne la nécessité d'améliorer l'état des locaux. Il propose la démarche qui consiste à présenter un devis à l'A.G. pour solliciter son accord non pas sur le devis mais sur le principe d'une enveloppe réaliste de travaux ; laissant au CD le soin de consulter d'autres entreprises pour la réalisation à l'intérieur de l'enveloppe. L'autorisation de la Tutelle a été sollicitée par un courrier qui n'a pas eu de réponse à ce jour.

Le projet de réfection de la façade est commenté comme étant nettement améliorable. L'alternative d'échanger le bureau et la salle de musculation pour offrir une meilleure visibilité et un accès naturel est reposée. Une autre intervention rappelle que le Club n'est pas propriétaire du bâtiment et que son occupation est soumise au renouvellement annuel de la convention avec MPM, donc qu'il n'est pas raisonnable de réaliser de gros travaux extérieurs alors qu'il y aurait beaucoup de travaux à faire à l'intérieur. Ce à quoi il a été rétorqué que le portail tombe en ruine et qu'il est indispensable de le changer. Un certain nombre de membres étaient d'accord pour ne faire que les travaux indispensables, par exemple un portail coulissant prenant appui sur le mur du garage. Le président n'a pas pris en compte cette proposition. Le principe de l'enveloppe de 20k€ est adopté.

7. **Travaux** : Le principe de la réfection de l'étanchéité de la toiture fait l'objet de questions concernant la sûreté du diagnostic. Deux devis ont été présentés. Le mieux disant s'établit à 16.5 k€ (ttc). Les mêmes remarques qu'au point précédent concernent la propriété du bâtiment. Il est remarqué que l'APIPR a eu ses dépenses financées par MPM et que 4 M€ ont été votés par le conseil municipal pour la réfection de la base nautique de l'Huveaune (cf le courrier envoyé par Richard Miron en mars 2012 à tous les clubs marseillais). Le principe de la réfection de l'étanchéité est voté.

8. **Le budget prévisionnel** 2012 est approuvé. Les cotisations 2011 sont reconduites en 2012. Les prix des licences sont ceux fixés par les Fédérations.

9. **Le renouvellement du contrat quinquennal d'amodiation CUMPM/CNPRS** : Depuis le 01/01/2011 le CNPRS est en attente du renouvellement du contrat d'amodiation dont il jouissait avec la Tutelle. A la suite de plusieurs réunions en 2011 et 2012, un projet de contrat a été **proposé** au CNPRS. Il comprend en particulier les points suivants : i-) pour uniformiser la procédure, le renouvellement sera annuel jusqu'à ce que tous les Clubs régis par le même contrat soient tous arrivés en renouvellement à la même date ii-) les surfaces qui font l'objet de l'amodiation (plan d'eau, bâtiments, terrains) demeurent inchangées. iii-) la gestion des emplacements est placée sous l'autorité exclusive de la Tutelle : attribution d'emplacement, gestion des places libérées définitivement (transfert d'usage) ou temporairement (avec perception exclusive du prix d'occupation); la gestion quotidienne des membres relève toutefois toujours du Club. iv-) la fixation de l'amodiation comporte la partie fixe du prix du plan d'eau, la contribution complémentaire et une partie variable indexée sur les gros investissements du port. Le club assure les pannes contre les dommages et leur réparation v-) Le Club fournit la liste annuelle des bateaux, la liste des adresses et contacts des propriétaires, le nom des compagnies d'assurance et les numéros de police des contrats, rend compte de ses activités, participe aux animations. vi-) tous les impôts et charges sont à la charge du Club qui assure aussi toutes les conformités. Un exemplaire du projet peut être obtenu par les membres du Club sur demande, à l'adresse du Club.

L'assemblée prend connaissance du résumé des clauses du contrat proposé et recommande de veiller à une négociation équitable des biens à l'Art. 10 du contrat dans le contexte de la propriété/usage du bâtiment et de ses extensions. L'assemblée mandate expressément le Président pour définir avec les Clubs gérés par le même contrat d'une attitude structurée et coordonnée devant les propositions qui sont considérées comme peu compatibles avec l'avenir du Club, son objet, ses statuts et sa gestion.

10. **Renouvellement du CD** : les mandats à expiration de 6 membres du Comité Directeur sont renouvelés et deux nouveaux sièges pour la représentativité de l'activité Plongée CNPRS-EEM sont créés. Les huit membres ayant obtenu le plus de voix sont : Mme MM. Anneron, Audoly, Bally, Cayre, Chapon, Claeys, Enoch et Perrin. Il sont élus membres du comité directeur. M. Bidon (non renouvelable), et J. Beylot (non renouvelé) sont remerciés pour leurs contributions au CD. Mme Cayre et Anneron (nouveaux membres représentatifs de l'activité plongée) sont félicitées pour leur élection.

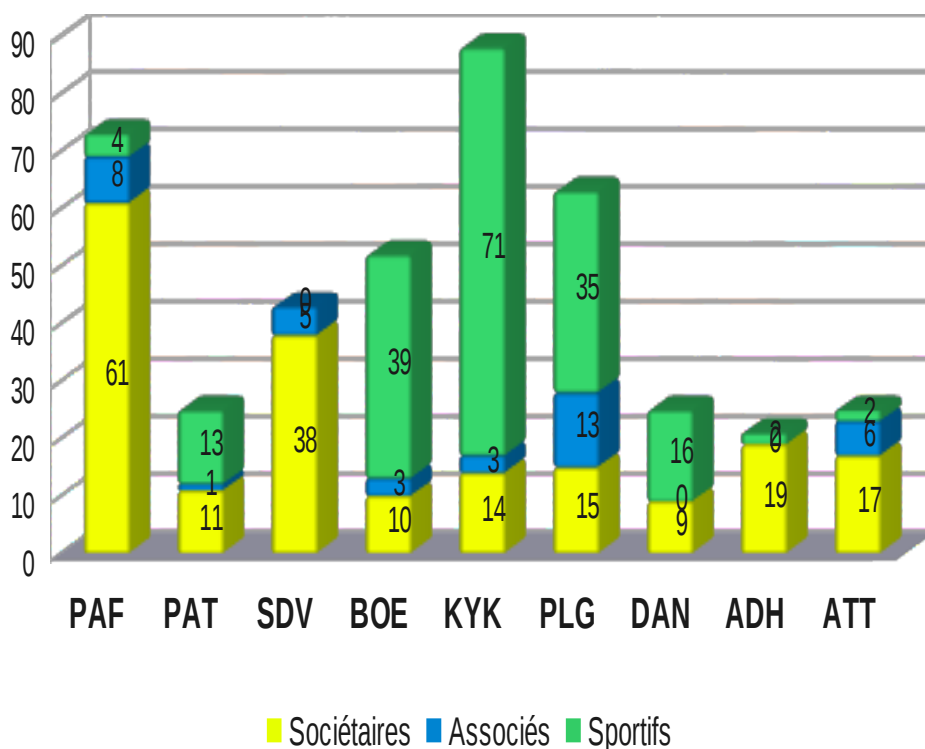
11. **Questions diverses** : - a) procédure de sélection des travaux posée par A. Emig est discutée en §6 -b) la question posée par J-B Zimmermann concernant la demande de transfert d'usage sur son bateau est réglé directement par le Président avec le Sociétaire.

L'assemblée générale annuelle est close à 23h.

Fait à Marseille le 20 mars 2012
Le Secrétaire Général: M. Laget

Annexe 1:

Effectifs 2011 (Activités & Groupes)



Répartition d'un effectif d'environ 350 membres en 2011 selon les activités ou groupes (non corrigée des appartenances multiples). PAF: Place à flot; PAT: Places à terre; KYK: Kayak; SDV: Stages de Voile Légère; BOE: Bourse aux Equipiers; PLG : Plongée-EEM ; ADH: Adhérents; ATT: liste d'attente.

Annexe 2:

Résultats des votes

Options	Soc.	Ass.	Spo.	Suffrages (*)	Objets
Oui	45	4	39	509	Rapport Moral
Non	6	0	0	60	
Abs	9	2	1	111	
Oui	53	16	30	640	Quitus
Non	0	0	0	0	
Abs	7	0	0	70	
Oui	31	16	34	424	Trvx facade & portail
Non	20	0	2	202	
Abs	9	0	3	93	
Oui	42	16	38	538	Trvx étanchéité toiture
Non	12	0	0	120	
Abs	6	0	1	61	
Oui	44	16	38	558	Budget prévisionnel
Non	4	0	0	40	
Abs	12	0	1	121	
Oui	51	16	38	628	Modif. règlemt intérieur
Non	0	0	0	0	
Abs	9	0	1	10	
Oui	47	16	39	589	Anneron
Non	6	0	0	60	
Abs	7	0	0	7	

Oui	54	14	28	638	Audoly
Non	5	0	4	54	
Abs	1	2	7	27	
Oui	45	7	16	501	Bally
Non	14	7	21	196	
Abs	1	2	2	22	
Oui	38	10	29	459	Beylot
Non	5	0	2	52	
Abs	17	16	8	258	
Oui	44	16	30	550	Cayre
Non	9	0	3	93	
Abs	7	0	6	76	
Oui	48	16	28	588	Chapon
Non	11	0	5	115	
Abs	1	0	6	16	
Oui	44	14	30	540	Claeys
Non	11	0	4	114	
Abs	5	2	5	65	
Oui	43	13	38	533	Enoch
Non	11	0	0	110	
Abs	6	3	1	76	
Oui	50	16	34	614	Perrin
Non	10	0	0	100	
Abs	0	0	5	5	

(*) Statutairement, le décompte des suffrages est effectué selon une clé qui affecte d'un poids de 10, 5 et 1 les votes des Sociétaires, Associés et Sportifs respectivement.